



Territoire reconnu
Réserve de biosphère
et Géoparc mondial
Unesco

Délibération 2026CS03

du Parc naturel régional du Luberon

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Recu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 084-258402346-20260210-2026CS03-DE

Objet : Réserve naturelle nationale géologique du Luberon 2026 – Approbation du budget et demande de de subvention auprès de la DREAL

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 4 février 2026, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI à 16h00.

Le quorum était atteint avec **59 votants** :

- **33** membres titulaires présents ;
- **6** membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- **0** membres suppléants présent sans voix délibérative ;
- **20** membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON (déléguee titulaire d'**Apt**) ; Delphine CRESP (déléguee titulaire de Cabrières d'Avignon) ; Valérie PEISSON (déléguee titulaire de **Manosque**) ; Mireille SUEUR (déléguee titulaire de **Mérindol**) ; Ghislaine PEY (délégué suppléante de **Rustrel**) ; Charlotte CARBONNEL (déléguee titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; M.E. CHRISOSTOME (déléguee titulaire de saint Martin les Eaux) ; Sylvia STEINLE (déléguee suppléante de **Sivergues**) ; Viviane DARGERIE (déléguee titulaire de **Viens**) ; Suzanne BOUCHET (déléguee titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Dominique SANTONI (déléguee titulaire Conseil départemental 84) ; Noëlle TRINQUIER (déléguee titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Claire ARAGONES (déléguee suppléante **LMV**)

Messieurs Mickaël CAVALIER (délégué titulaire d'**Ansouis**) ; Vincent DEMEYERE (délégué titulaire d'**Auribeau**) ; Patrick PEYTHIEUX (délégué titulaire de **Cabrières d'Aigues**) ; Marc JAUBERT (délégué titulaire de Cadenet) ; Patrick COURTECUISSÉ (délégué titulaire de **Cavaillon**) ; Sébastien TROUSSE (délégué titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Philippe ANGELETTI (délégué titulaire de **Cucuron**) ; Laurent GARCIA (délégué titulaire de **Gargas**) ; Alain FERETTI (délégué titulaire de Grambois) ; Olivier LAUBRON (délégué suppléant de **Joucas**) ; Jacques DECUIGNIERES (délégué titulaire de **La Bastidonne**) ; Thierry DERNIS (délégué suppléant **Lauris**) ; Thierry GARCIN (délégué titulaire de **Lioux**) ; Michel GASQUET (délégué titulaire de **Revest-des-Brousses**) ; Michel NOUVEAU (délégué titulaire de Robion) ; François DUPOUX (délégué titulaire de **SAIGNON**) ; Didier CHAMPOURLIER (délégué titulaire de **Saint-Maime**) ; Luc MILLE (délégué titulaire de **Saint-Pantaléon**) ; Gilles LANDRIEU (délégué titulaire de **Saint-Saturnin-les-Apt**) ; Marc BOTTERO (délégué titulaire de **Sigonce**) ; Pierre EVEN (délégué titulaire de **Villars**) ; Nicolas HUMBERT (délégué suppléant **Conseil départemental 84**) ; Jean-Pierre RICHARD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ; Frédéric SACCO (délégué titulaire **CCPAL**) ; Christian CHIAPELLA (délégué titulaire **CCPFML**)

Avaient donné pouvoir :

Mesdames (10)

Ghislaine PINGUET à Sabastien TROUSSE

Hélène BLEUZEN à Charlotte CARBONNEL

Pierrette FRIMAS à Gaëlle LETTERON

Sabrina CAIRE à Gilles LANDRIEU

Laurence de LUZE à Charlotte CARBONNEL

Béatrice TERRASSON à Patrick COURTECUISSE

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex

Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • [Facebook](https://www.facebook.com/parcduluberon) [Instagram](https://www.instagram.com/parcduluberon) [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/parcduluberon) • www.parcduluberon.fr

Catherine GAY à M.E.CHRISOSTOME
Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD
Solange PONCHON à Jean AILLAUD
Catherine SERRA à Frédéric SACCO

Messieurs (10)

Michel BESTAGNO à Alain FERETTI
Grigori GERMAIN à Mickaël CAVALIER
Patrick MERLE à Delphine CRESP
Grégory BALLIN à Marc BOTTERO
Antoine SCARDAMAGLIA à Patrick PEYTHIEUX
Patrick VARAIRE à Patrick COURTECUISSÉ
Sergio ILOVAISKY à Valérie PEISSON
Richard ROUZET à Valérie PEISSON
Pierre POURCIN à Viviane DARGERÉ
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Etaient excusés :

Mesdames Thérèse NEMROD-BONNAL ; Michèle LEGENDRE ; Marianne DOMEIZEL ; Céline MOSTEIRO ; Marion BETOUL-ANDLAUER ; Yolande PRIMO ; Anne-Marie LOISON ; Marielle FABRE ; Florelle NOUGUIER ; Marion MAGNAN ; Sylvaine DI CARO ; Martine VASSAL ;

Messieurs Denis VERKIN ; Xavier ROUMANIE ; Jean-Luc MIOLA ; Michel DALMASSO ; Richard KITAEFF ; Romain FERRARI ; Jean-François DUBOIS ; Sylvain D'APUZZO ; Jérôme PELLEGRIN ; Mathias GUIBERT ; Jean-Pierre GERAULT ; Christophe MOUREY ; Jérôme DUBOIS

Etaient absents :

Mesdames : Monique CHABAUD ; Alexandra MORETTI ; Solange FOUVET ; Véronique MILESI ; Bérengère LOISEL-MONTAGNE ; Karine MASSE ; Valérie BARDISA ; Michèle MALIVEL ; Catherine DELASSUS-NOLLET ; Isabelle FILHOL ; Laurie SARDELLA ; Elisabeth JACQUES ; Anne-Claudius PETIT ; Valérie DELPECH ;

Messieurs Roland PETIET ; Pascal RAGOT Lionel MORARD ; Thierry RICHARME ; Alessandro POZZO ; Jacques MACHEFER ; Jean-Pierre PETTAVINO ; Jacques PENSA ; Kévin ROLANDO ; Bernard BRIFFAULT ; Antoine HEIL ; Georges FAUCONNEAU ; Paul COPETE ; Georges BOTELLA ; Christian GIRARD.

- **D'AUTORISER** la Présidente à solliciter les aides financières conformément au plan de financement ci-dessus ;

- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI



Apt le 17/02/2026

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L.333-1 et suivants du code de l'environnement ;
Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral du 16 mai 2025 ;
Vu l'avis final de l'Etat sur le projet de Charte 2025-2040 du Parc du Luberon en date du 7 mai 2025 ;
Vu la délibération 2025CS37 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon du 6 juin 2025 approuvant la Charte 2025-2040 du Parc ;
Vu la délibération n° 25-0628 du 11 décembre 2025 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur approuvant sans réserve le dossier de Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon, approuvant l'adhésion au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon, approuvant le périmètre du Parc du Luberon proposé au classement et le périmètre de classement potentiel ;
Vu la Mesure 17 de la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon « Protéger et valoriser le patrimoine géologique » ;
Vu le décret n° 87-827 du 16 septembre 1987 portant création de la réserve naturelle géologique du Luberon (Vaucluse et Alpes de Haute-Provence) ;
Vu la convention du 12 août 1988 relative à la gestion de la réserve naturelle géologique du Luberon, et en particulier son article 5 ;
Vu la convention du 26 février 2019 entre l'État et le Parc fixant les modalités de gestion de la Réserve naturelle ;

Considérant la nécessité de poursuivre la mission de protection et de valorisation d'un patrimoine exceptionnel sur son territoire, inscrite dans la Charte 2025-2040, confiée au Parc par l'État et mise en œuvre depuis plus de 35 ans ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des voix exprimées :

- **D'APPROUVER** le plan de financement associé au calendrier d'actions 2026 et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté :

Coût		Financement	
Charges de personnel et assimilés service géologie et associés	113 191	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires	
Charges de personnel autres services et charges à caractères général (= 15% des charges de personnel du service géologie)	16 979	DREAL - Dotation courante optimale (DCO)	136 482
Programme d'action comprenant : – Gestion des sites et des collections – Chantiers de fouilles – Etudes scientifiques – Maintenance et achat de matériel – Développement d'actions d'éducation au développement durable vers les scolaires et le grand public (accueil, animations, création de supports de communication et pédagogiques)	9 145	DREAL - Dotation Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)	18 884
	16 051		
Sous-total	155 366	Sous-total (DCO+EEDD)	155 366
Achat exceptionnel (véhicule de service)	21 320	DREAL : Financement exceptionnel	17 056
		Autofinancement PNRL (financé par les cotisations)	4 264
Total	176 686	Total	176 686